

# **RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 28 Juin 2018**

Le vingt huit juin deux mil dix-huit, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Karine LAFINESTRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 Juin 2018

Etaient présents : Mme LAFINESTRE Karine - Mme SAUBEBELLE Myriam - Mme LE FOLL Evelyne - M. FAVRE-FELIX Matthieu - M. FAELLA Silvano - M. LABORDE Pierre - M. VIEL Nicolas - M. GALLAY Arnaud - M. FULCHIC Eric - M. CHARLET Frédéric - Mme REDARES Céline - M. SOUMARÉ Adama - M. ZAZA Mustapha - Mme BENTOGLIO Geneviève.

## **Procès-verbal de la dernière séance**

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

### **1 - Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois**

#### **1 – 1 – Service Environnement et Point d'apport volontaire communal**

Madame le Maire informe l'Assemblée que la distribution de containers pour les foyers stéphanois s'est déroulée les 21 et 22 Juin 2018. Certaines grandes familles (> ou = à 6 personnes) ont bénéficié d'un container de plus grande capacité. Le ramassage "porte à porte" est programmé dorénavant le mardi matin à partir du 3 juillet 2018.

Elle précise qu'il serait souhaitable que le Point d'Apport Volontaire Communal soit davantage sécurisé pour éviter les dépôts inadaptés -et en trop grand nombre- et réglementer l'accès. Le Service Environnement de la CAGV propose quelques projets de fermeture (efficace et protégée) pour un coût d'environ 3000 à 4000 €. Plusieurs devis sont attendus.

#### **1 - 2 – PLUih : point d'étape depuis le démarrage de l'enquête publique le 18 juin 2018**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que trois permanences sont assurées par le commissaire enquêteur, Monsieur Poumerol. Le premier rendez-vous était le mardi 19 Juin 2018. De nombreux administrés se sont succédés en rendez-vous tout au long de cette première séance. Deux autres permanences se dérouleront les 6 et 19 Juillet 2018.

Il est à noter que l'ouverture aux constructions de parcelles isolées semble peu probable : la réglementation étant très ferme sur la réduction du mitage en zone rurale.

### **2 – Préparation de la rentrée scolaire 2018-2019**

#### **2 – 1 – Compte-rendu des réunions avec le personnel communal du 8 juin 2018 et du conseil d'école du 14 juin 2018**

Madame le Maire présente à l'Assemblée la nouvelle organisation scolaire (semaine à 4 jours) qui sous-entend un nouveau planning de travail du personnel communal (ce dernier, non titulaire sera renouvelé en contrat dès le 1<sup>er</sup> septembre pour un temps annualisé). Une réunion avec l'équipe du périscolaire est déjà programmée pour la fin août 2018.

Madame le Maire rend compte de la dernière réunion du conseil d'école du 14 juin 2018, et des perspectives pour l'année prochaine. Les effectifs attendus sont stables (108 sur le RPI, dont 63 à l'école de St Etienne de Fougères) et la répartition pédagogique présentée par les enseignants sera la suivante :

- 23 élèves en TPS/PS/MS, 22 élèves en GS/CP – Ecole de Monclar,
- 19 élèves CP/CE1, 13 élèves de CE2, 13 élèves de CM1, et 18 en classe de CM2.

Madame le Maire et la Commission scolaire regrettent le départ de Madame Bergounioux qui nous quitte pour Villeneuve-sur-Lot. Ils font part de leur inquiétude quant à la continuité de l'Association des Parents d'Elèves, le bureau étant démissionnaire.

## **2 – 2 – Point sur les travaux de l'école**

Madame le Maire rappelle les projets de travaux sur l'école et le logement rattaché. Ceux-ci seront entrepris par Monsieur Dal Molin pour la rénovation des conduites d'évacuation fin juillet, et par M. Gastaldello pour la mise en conformité de l'électricité des sanitaires extérieurs, programmée fin août 2018.

## **2 -3 – Reconduction de la convention avec le club l'Echiquier Villeneuvois**

Madame le Maire précise à l'Assemblée que, vu l'engouement des enfants pour les ateliers d'échecs, la convention avec le Club Villeneuvois serait reconduite pour la future année scolaire.

## **2 -4 – Choix du prestataire pour la fourniture des repas au service de la cantine et fixation du tarif du repas**

- **Choix du prestataire pour la fourniture de repas - service de restauration scolaire Année scolaire 2018-2019**

Madame le Maire rappelle que la commune passe commande des repas en liaison froide avec l'E.S.A.T. Montclairjoie de Ste-Livrade-sur-Lot. Le prix du repas livré sur l'année scolaire 2017/2018 est facturé toutes taxes comprises à : 3,325 € .

Une nouvelle consultation a été lancée, pour l'année scolaire 2018-2019, et trois cuisines centrales agréées ont été consultées : l'E.S.A.T. Montclairjoie à Ste-Livrade-sur-lot, la société SCOLAREST (Compass Group France) à Mérignac -cuisine centrale à l'Oustal de Villeneuve-sur-lot- et l'EHPAD Saint Martin à Sainte-Livrade-sur-Lot. La date limite de remise des plis était fixée au 22 Juin 2018.

Madame le Maire présente à l'Assemblée les offres reçues de deux cuisines centrales : SCOLAREST et E.S.A.T.

Elle rappelle que les critères d'attribution de l'avis d'appel public à la concurrence sont par ordre décroissant : qualité des repas, respect des caractéristiques principales, prix des repas et souplesse d'organisation.

Le Conseil Municipal,

Après analyse des offres au regard des critères d'attribution du marché,

Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- Attribue le marché public pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les élèves de l'école à la société SCOLAREST, pour un prix toutes taxes comprises de : 3,26 € .

- Autorise Madame le Maire à signer la convention avec ce prestataire pour l'année 2018-2019

*(Reçu à la Sous-Préfecture le 04 Juillet 2018)*

- **Cantine scolaire - Prix des repas pour l'année scolaire 2018-2019**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 02 Juillet 2017 fixant le prix de la carte de cantine scolaire de 20 repas à 49,00 euros, soit 2,45 euros le repas.

Sachant que la société SCOLAREST, prestataire retenu pour la fourniture des repas durant l'année scolaire 2018-2019, facturera le repas livré à 3,26 € TTC pour les élémentaires.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

DECIDE de conserver le prix du repas à **2,45 €** (deux euros et quarante cinq centimes)  
**soit 49,00 euros la carte de 20 repas.**

*(Reçu à la Sous-Préfecture le 11 Juillet 2018)*

### **3 – Entretien des bâtiments communaux : examen du devis « réalisation de l'installation électrique »**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition retenue, lors de la séance du 8 Mai 2018, du devis de Monsieur Jean-Louis Gastaldello pour la réalisation de l'installation électrique des ateliers municipaux. L'Assemblée avait sollicité un complément à devis par la fourniture d'un chauffe-eau instantané.

Elle présente le nouveau devis d'un montant de 5 577,90 € HT, soit 6 693,48 € TTC,  
Et précise que la fourniture du cumulus hydraulique petite capacité Thermor 50L électrique s'élève à 306,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Retient ce devis de l'artisan Jean-Louis Gastaldello ;
- Dit que les crédits nécessaires à cette dépense d'investissement sont prévus au Budget Primitif 2018, Opération 43 « Ateliers municipaux ».

*(Reçu à la Sous-Préfecture le 11 Juillet 2018)*

### **4 – Voie privée de « Feuillade »**

Madame et Monsieur HENNO, propriétaires d'une maison d'habitation sur « Feuillade » présentent à l'Assemblée les différents devis rassemblés pour la rénovation de la voie privée :

- L'Expert-Géomètre, Mathieu Brignol, propose 5,00 € le mètre linéaire de façade,
- Maître Lero prévoit 695,00 € pour l'ensemble des actes et des taxes liés à ce projet,
- Le Service Voirie de la CAGV donne son accord de principe pour les travaux pouvant être réalisés à hauteur de 7000,00 €.

L'Assemblée devant ces éléments, décide d'envoyer un courrier à tous les riverains pour signifier la volonté communale d'acquérir cette propriété privée pour l'euro symbolique, sous réserve d'une participation de l'ensemble des riverains aux travaux de remise en état.

### **5 – Agenda des manifestations et cérémonies durant la période estivale**

Quatre mariages, un baptême civil sont planifiés durant la période estivale. Le bureau, ainsi que les conseillers se partagent les responsabilités de ces cérémonies.

## **6 – Questions diverses**

- Annonce de la démission de Madame Sandrine Mellier ; l'Assemblée regrette cette décision et la remercie pour toutes les missions menées (CCAS, Bulletins municipaux...).
- Demande d'un commerçant pour l'installation hebdomadaire d'une rôtisserie ; l'Assemblée donne son accord.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures dix minutes.**

## **Table des délibérations :**

**1 - Choix du prestataire pour la fourniture de repas - service de restauration scolaire Année scolaire 2018-2019.**

**2 - Cantine scolaire - Prix des repas pour l'année scolaire 2018-2019.**

**3 – Réalisation de l'installation électrique des ateliers municipaux.**